

Organisation de la formation

Durée

La durée de la formation est de un an (en cursus complet), équivalent à 1540 heures en cursus complet :

- 770 heures de formation théorique
- 770 heures de formation clinique

Parcours spécifiques

Des parcours spécifiques sont envisageables.

Retrouver toutes les informations nécessaires sur notre site Internet

Modalité de formation

Trois IFAS :

- Nevers (50 places)
- Decize (35 places)
- Cosne-Cours-sur Loire (25 places)

Cours en présentiel ou en distanciel

Accessibilité

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de prendre contact avec le référent handicap des instituts à l'adresse suivante : chan.ifssec@ght58.fr



En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est autorisé à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Cette formation répond à l'arrêté du 10 juin 2021 fixant les modalités de la formation Aide-Soignant

Tarifs

Tarifs à consulter sur le site Internet

Pour les cursus partiels, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat afin de demander un devis.

Des prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivants :

- Organismes de fonds de formation (OPCO, CPF, Transition Pro...)
- France Travail
- Votre employeur



L'IFAS

Institut de Formation
d'Aides-Soignants



15 rue du donjon
58 000 Nevers
03 86 71 84 20
chan.ifssec@ght58.fr

Pour plus de renseignements,
consultez notre site Internet :
www.ifs-nevers.fr

Scannez moi !



Accès à la formation

Par la formation initiale

Continuité de parcours

Par la formation professionnelle continue

Salariés, demandeurs d'emploi (sous conditions de validation aux épreuves de sélection)

Par la voie de l'apprentissage

Signature d'un contrat avec un employeur

Suite à une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Signature d'un contrat avec un employeur

Quelque soit le parcours :

Fournir un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

Etre à jour des vaccinations obligatoires

Déroulé de la formation

La formation théorique en cursus complet :

770 heures sur 22 semaines de 35H00 :

- Cours magistraux présentiel ou distanciel
- Travaux dirigés en présentiel
- Travaux pratiques en présentiel

La formation clinique :

770 heures sur 22 semaines de 35H00 :

- auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- auprès de personnes âgées

Les dispositifs d'aide à la réussite :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)
- Temps personnel Guidé (TPG) : travail sur plateforme pédagogiques temps de préparation de stage
- Suivi pédagogique individualisé



Modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation :

Evaluation théorique :

- études de situation à l'écrit ou pratique simulée

Formation clinique :

- évaluation des compétences en milieu professionnel

Certification :

Pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS), les étudiants doivent valider :

- La Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau II (FGSU II)
- Les 5 blocs de compétences en pratique et en théorie
- La formation Numérique en Santé

